

RECTORAT DE L'ADEMIE DE CRETEIL  
Service : GIP FCIP-CFA ACADEMIQUE  
Bureau 460  
Affaire suivie par :  
Carole Florestano  
Tél : 01 57 02 67 74  
Mél : [carole.florestano2@ac-creteil.fr](mailto:carole.florestano2@ac-creteil.fr)  
12, rue Georges Enesco  
94 020 CRETEIL

site : [www.forpro-creteil.org](http://www.forpro-creteil.org)

Créteil, le 16 JUIN 2023

Responsable CFA Académique de Créteil

Aux

Nouveaux apprentis

**Aide à l'achat du premier équipement professionnel spécifique rentrée 2023**

Conformément à l'article D 6332-83 du code du travail, une aide financière de cinq cents euros maximum (500 €) est accordée à chaque jeune entrant pour la première fois en apprentissage. **Cette aide est accordée pour l'achat d'un équipement professionnel spécifique à la formation suivie.**

A titre d'exemples : mallette de couteaux, bleu de travail, chaussures de sécurité, logiciels spécifiques et nécessaires au suivi de la formation.

Pour ce faire, vous devrez fournir au coordonnateur de votre centre de formation la facture acquittée de cet équipement à votre nom accompagnée d'un RIB.

Le CFA procédera, dès réception du financement de l'OPCO, au remboursement des frais engagés dans la limite fixée.

NB : Il est vivement conseillé aux apprentis désireux d'accéder à cette aide de vérifier auprès de leur UFA ou du CFA si l'OPCO de l'entreprise (ou tout autre financeur) signataire de son contrat offre bien le remboursement (et pour quel montant) de cette aide.

Signature et cachet

